

**REPUBLIQUE FRANÇAISE, DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

**Séance du conseil municipal d'Algrange du 30 mai 2018**

**Présidé par Monsieur Patrick PERON Maire d'Algrange**

**Etat de présence**

Maire et Adjoints	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration	Observations
M. PERON P.	X				Mme. CHOLLOT S.	X				Mme. LECLERE E.	X			
M. FOSSO A.	X				M. CERBAI JP.	X				M. GULINO JC.	X			
Mme. LELAN J.			X	À M. BONIFAZZI G.	M. MULLER G.	X				Mme. BLAISING M.	X			
Mme. MAZZERO P.	X				Mme. BECKER B.		X		À Mme. MAZZERO P.	M. KOLTES S.		X		À Mme. LECLERE E.
M. MERAT JL.	X				Mme. WINZENRIETH R.	X				Mme. FRELING G.	X			
M. LEBOURG G.	X				M. BONIFAZZI G.	X				M. THIELEN JM.		X		EXCUSÉ
Mme. NOIREZ C.	X				Mme. FROMENT F.		X		À Mme. CORION P.	Mme. AGOSTINI S.	X			
M. PREPIN R.	X				M. STEFANOWSKI JM.		X		À M. PERON P.	Mme. CUSSET O.		X		À M. WAGNER JP.
Mme. CORION P.	X				Mme. ANGELONI M.	X				M. ADIAMINI M.		X		À Mme. AGOSTINI S.
					M. NOAL F.		X			M. WAGNER JP.	X			

**Secrétaire de séance :** Mme. LECLERE E.

**Ordre du jour :**

- 1.) Présentation du Mobil Info Jeunesse.
- 2.) Baptême de la salle de distribution de la banque alimentaire.
- 3.) Budget municipal : Décision modificative n°1.
- 4.) Subventions aux associations.
- 5.) Attribution d'une subvention pour le collège.
- 6.) Modification du tableau des emplois.
- 7.) Convention avec le centre de gestion de la Meurthe et Moselle : mise en place DPD.
- 8.) Emplois saisonniers 2018.
- 9.) Convention fond départemental d'aide aux jeunes.
- 10.) Renouvellement des CTP et CHSCT.
- 11.) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- 12.) Remerciements.
- 13.) Informations diverses.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MAI 2018**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assistance et après avoir recensé les votes par procuration il nomme **Madame LECLERE**, en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour **Monsieur le Maire** demande aux édiles s'il y a des commentaires sur les comptes rendus des séances des 27 février, 21 mars et 5 avril derniers. **Madame AGOSTINI** souligne que sa remarque concernant le festival Algrange Music Live n'est pas mentionnée au compte rendu du conseil du 5 avril 2018 et elle souhaite que ce soit corrigé. Monsieur le Maire l'informe que le nécessaire sera fait. Ainsi le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 est corrigé comme suit :

**Point n° 2 :** Budget 2018 : Approbation.

« **Madame AGOSTINI** interpelle **Monsieur le Maire** pour connaître le montant des dépenses du Festival Algrange Musique Live de cette année. **Monsieur PERON** lui rappelle que cette manifestation, qui est subventionnée par plusieurs collectivités, est organisée par l'association ACAS (Algrange Culture, Animation et Spectacles), et que pour en connaître le budget il faut donc s'adresser à sa présidente. »

Les comptes rendus des séances des 27 février et 21 mars sont adoptés à l'unanimité, celui du 5 avril à l'unanimité avec deux abstentions **Madame AGOSTINI** et **Monsieur ADIAMINI** par procuration émettant la réserve susmentionnée.

**Point n°1 :** Portant Présentation du Mobil Info Jeunesse

**Délibération :** ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

**Madame Valérie BERTEI** Directrice du Centre Social de Knutange et **Monsieur SUI Ahmed** animateur du Mobil'Info Jeunesse ont présenté au conseil municipal, cette structure qui a pour objectif de répondre au plus grand nombre de questions possibles que peuvent se poser les jeunes et ce quel que soit le sujet.

## **La politique jeunesse de territoire**

### **La Genèse :**

Trois petites communes du Val de Fensch décident de travailler ensemble sur les questions liées à la jeunesse. Elles ont peu de moyens et la volonté de travailler dans le même sens. Au départ, en 2009, cela ne devait concerner uniquement le Rallye Citoyen mais c'est à cette occasion qu'a été créée la commission jeunesse des trois communes, ce qui a permis le développement de nombreux projets

### **Les objectifs de départ :**

- Mutualiser les moyens
- Réaliser des actions cohérentes en direction des jeunes
- Abolir les frontières communales posées par les adultes alors que les jeunes n'en n'ont pas
- Décloisonner les secteurs jeunes

### **L'évolution :**

Depuis 2009, date du premier projet, les événements se sont développés et accentués. Les projets d'animation se sont succédés : rallye citoyen, projet culturel, séjours, sorties...

Des postes ont été créés dans chaque commune, 3 animateurs jeunes travaillent ensemble tout au long de l'année.

Très rapidement, les résultats obtenus ont permis l'investissement des jeunes et le besoin de travailler plus uniquement avec les 11-17 ans mais d'élargir la tranche d'âge jusqu'à 25 ans.

La commission jeunesse s'est développée et structurée au fil des ans : convention de partenariat, forum jeunesse, assises de la jeunesse...

### **L'idée du MIJ :**

- La volonté de passer à l'initiative des jeunes en dehors des projets d'animations classiques qui restent nécessaires pour « apprendre à se mettre en projet »
- Les besoins croissants des jeunes en manque d'informations, de formation, d'emplois sur un « territoire fragilisé »
- L'évolution des pratiques des jeunes derrière les écrans, qui se rendent moins dans les structures d'accueil

La commission jeunesse ne voulait pas d'un dispositif classique où l'animateur attend les jeunes, elle souhaitait expérimenter une nouvelle forme de lien, d'interface et de mobilité : Mobile Info Jeunesse (MIJ).

### **Les partenaires :**

Durant les années de test, de structuration de la politique jeunesse et de la création du MIJ, nous avons développé notre réseau. Cela s'est fait aux fils des rencontres et des projets. Nous livrons ici une liste non exhaustive du réseau (nous avons plus de 60 partenaires) sur lequel le MIJ peut s'appuyer parmi eux :

- Les communes d'Algrange, Knutange et Nilvange, leurs centres sociaux et les PEP 57.
- La communauté d'agglomération du Val de Fensch.
- La Région Grand Est.
- Le Département de la Moselle.
- La CAF.
- La préfecture de la Moselle.
- Pôle Emploi.
- La Mission Locale.

## **Rappel des fondamentaux du MIJ :**

### **Les objectifs :**

- Rendre accessible et gratuite toutes informations susceptibles d'intéresser les jeunes
- Créer un lieu ressource d'innovation sociale en direction de la jeunesse
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes de la Vallée
- Aller à la rencontre des jeunes pour leurs transmettre l'information et les accompagner dans le traitement de celle-ci

### **Le fonctionnement**

L'animateur travaille à temps plein à la fois en tant qu'animateur coordinateur de la politique jeunesse des 3 communes (5h par semaine) et 30h sur le MIJ. Il est formé aux techniques d'animations sur l'initiative jeunes et sur les réseaux d'information.

Le MIJ n'a pas de permanence fixe, c'est tout l'intérêt du projet. L'animateur va dans les établissements scolaires, les espaces jeunes, les communes, organise des événements liés à l'information, reçoit les jeunes en rendez-vous individuels et utilise les réseaux sociaux pour communiquer.

Le lieu d'accueil est équipé d'un ordinateur, d'un téléphone portable, d'une tablette, d'une imprimante, de tableaux d'information. Les jeunes peuvent s'y rendre de façon anonyme et gratuite. L'information dispensée concerne l'ensemble des sujets susceptibles d'intéresser les jeunes de 11 à 30 ans : santé, mobilité, emploi, scolarité, formations, loisirs, projets....

## **BILAN 2016**

Objectifs de cette première année: faire connaître le dispositif MIJ au plus grand nombre et développer encore le réseau de partenaires

### **Les projets pilotés par le MIJ en 2016 :**

- Inauguration du Point Information Jeunesse: le 22 janvier 2016 au centre de Knutange. 40 personnes étaient présentes dont 14 jeunes. Un débat entre élus et jeunes était organisé sur une Web Radio

- Intervention de prévention au collège de Fontoy du 1<sup>er</sup> au 5 février 2016 sur les dangers de l'alcool et les relations homme/femme. Les 4 classes de 5<sup>ème</sup> du collège étaient concernées. Les méthodes interactives utilisées par l'animateur ont permis les échanges et les débats (en collaboration avec l'association vie libre)
- Salon jeunes d'avenir exclusivement sur l'alternance à Knutange. 134 jeunes de 16 à 30 ans présents de tout le Val de Fensch et au-delà.
- 1<sup>ère</sup> opération job d'été du 23 au 26 mars 2016 : pour cette première édition de diffusion des annonces d'emplois saisonniers sur toute la Lorraine, trois permanences ont été organisées, deux à Knutange et une au lycée St Exupéry de Fameck. Cette action a concerné 86 jeunes de 17 à 22 ans.
- Les Apéro'Débats, le 29 avril et le 12 octobre 2016: autour de méthodes innovantes d'animation les jeunes ont échangé sur des questions qui les concernent : telles que Dans 20 ans...? ou « Info ou Intox » sur les fausses informations des réseaux. Le MIJ est également présent pour éveiller les consciences des jeunes, les rendre acteurs et citoyens. 43 personnes concernées
- Le job dating à Knutange, le 11 mai 2016 : recrutement direct des entreprises (12 étaient présentes). Les rendez-vous étaient exclusivement réservés aux jeunes du territoire. 55 jeunes présents
- Le concert solidaire, le 31 mai 2016 dans le parc de Knutange : permettre à des jeunes de se produire sur scène quand d'autres jeunes présentent leurs associations humanitaires. Les recettes collectées lors du concert étaient destinées aux associations. 88 personnes présentes et 4 associations humanitaires.
- Apéro'R, le 3 juin 2016 : 3 groupes de jeunes ont pu présenter leur projet et débattre avec des personnes ressources pour faire avancer ce dernier (Gueulard plus, FDCSM...). 15 jeunes présents.

#### **Les rendez-vous individuels :**

Les jeunes contactent l'animateur qu'il rencontre lors des manifestations ou sur les réseaux sociaux. Il leur propose, lorsque le jeune en ressent le besoin, des rencontres individuelles. Ces rendez-vous concernent deux types de sujet :

- création de Cv, lettre de motivation, problématique familiale, consultation de nos fiches métiers, accompagnement de projet...
- l'animateur essaie de décrypter les attentes ou difficultés du jeune pour l'orienter vers les bonnes personnes (mission locale, CIO,...) d'où l'intérêt pour le MIJ de s'appuyer sur un réseau solide. En 2016, 60 jeunes ont été reçus à titre individuel, soit une moyenne de 2 jeunes par semaine

#### **L'implication du MIJ dans le réseau :**

- Participation au salon de l'orientation d'Ottange, le 20 mai 2016 afin de faire connaître le MIJ
- Présentation du MIJ lors de la journée du patrimoine, le 18 septembre 2016 au siège du Val de Fensch

#### **Bilan 2017**

Objectifs de cette deuxième année : avoir une progression significative dans le nombre de jeunes suivis et développer les actions innovantes.

#### **Les projets pilotés par le MIJ en 2017 :**

- Intérim'R, le 26 janvier 2017. Ce projet a été réalisé en partenariat avec l'AIEM et Aide Intérim. Il s'agissait d'une information collective d'une agence d'intérim dite « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. 6 personnes ont participé à l'action.
- « Info ou intox » (interventions sur les dangers des réseaux sociaux), le jeudi 2 février 2017 au collège d'Algrange avec 4 classes de 5<sup>ème</sup>. 78 jeunes étaient concernés par l'action.
- Salon jeunes d'avenir, le 15 mars 2017: exclusivement sur l'apprentissage. 124 jeunes et 27 stands étaient présents.
- Opération jobs d'été du 14 au 24 mars 2017: lors de cette deuxième édition l'animateur a pu proposer les annonces d'emploi dans toutes les communes du Val de Fensch (sauf Ranguieux et Neufchef), au sein des espaces jeunes, des lycées, des mairies. Cette action a concerné 188 jeunes de 17 à 30 ans.
- Suivi d'une classe de 5<sup>ème</sup> du collège de Fontoy : entre avril et juin 2017, l'animateur s'est rendu une fois par semaine au sein du collège pour recueillir la parole de jeunes sur une classe dite difficile. Un suivi régulier qui a permis aux jeunes d'aborder le respect, leurs projets, leur envie en mettant en avant les capacités et non les problématiques des jeunes. L'utilisation de méthodes telles l'arbre à palabre ou les petites fleurs permettent l'expression. 26 jeunes ont été suivis durant 3 mois.
- juillet 2017 : animation hors des murs grâce à la mise en place de fauteuils gonflables au sein du parc de Knutange pour débattre et animer de façon ludique, la période estivale. 12 jeunes ont assisté à ces animations.

#### **Les rendez-vous individuels :**

- Préparation individuelle de 15 jeunes pour le salon de l'apprentissage de Thionville.
- Suivi 67 personnes, l'animateur essaie de décrypter les attentes ou difficultés du jeune pour l'orienter vers les bonnes personnes. En 2017, les jeunes ont pris rendez-vous avec l'animateur grâce au travail de communication de l'ensemble des partenaires des 3 communes. Une moyenne de 3 jeunes par semaine reçus à titre individuel pour un ou plusieurs rendez-vous d'1 heure.

#### **L'implication du MIJ dans le réseau :**

- Journée du patrimoine au siège du Val de Fensch, le 17 septembre 2017 sur la thématique jeunesse, organisation d'un mini rallye citoyen pour présenter le MIJ aux jeunes et adultes présents lors de cette journée
- Entreprendre pour apprendre le 28 mars à Fameck : réalisation d'une vidéo et questionnement des jeunes lycéens
- Salon de l'apprentissage de Thionville le 26 avril à Thionville, tenue d'un stand de présentation du MIJ et partenariat élargi sur la communication de notre salon jeunes d'avenir et du salon de Thionville de telle sorte que les deux événements ne soient pas réalisés en même temps et que la communication soit faite sur les deux territoires

- Projet DJIHAD préparation en amont du projet, recueil de la parole le jour de la présentation de la pièce, interventions le 15 décembre au lycée Maryse Bastié d'Hayange et le 21 décembre au lycée St Vincent de Paul d'Algrange sur la radicalisation. (Nouveau partenariat engagé à cette occasion avec le CMSEA)
- Travail tout au long de l'année, avec la fédération des centres sociaux et le conseil de développement, sur le recueil de la parole des 16-25 ans du territoire et le travail de repérage de jeunes souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre d'une journée Elus/jeunes, qui viendrait exposer les préconisations des 16-25 ans du Val de Fensch. Ce travail devrait s'achever en 2018.

#### **Et encore en 2017 :**

Obtention du label « promeneur du Net » de la CAF en octobre 2017. C'est une veille éducative sur Net. L'animateur du MIJ repère et capte les jeunes sur les réseaux sociaux pour les accompagner et les amener vers les structures existantes

Intégration du MIJ dans le Service Public Régional d'orientation (SPRO) animé par la Grande Région qui vise sur le territoire à recenser et coordonner les actions et projets sur l'insertion, l'emploi et la formation sur le bassin Thionville-Longwy

Référencement du MIJ pour proposer des interventions au sein des lycées du secteur sur des thématiques de prévention (radicalisation, danger des écrans, relation filles/garçons...info ou intox) et sur les apéro 'débat.

#### **Evaluation :**

- Un nombre important de jeunes suivis à titre individuel et collectif et une progression sur les deux années qui prouve l'utilité du concept sur le territoire. Pour rappel nous avons fixé un objectif de 250 jeunes suivis à l'issue des trois années de fonctionnement.
- Un réseau de professionnels qui renforce l'action du MIJ et une mobilité qui fait ses preuves. Le MIJ ne se substitue pas à ce qui existe sur le territoire, il le complète et renforce l'offre d'accueil des jeunes sur les 3 communes mais pas uniquement
- Innovation et expérimentation sont les deux termes qui caractérisent le mieux le MIJ. Il n'existe rien de comparable sur le territoire et peu d'associations s'occupent réellement des 16-25 ans.
- Le retour positif des jeunes qui trouvent des solutions concrètes grâce au MIJ

#### **Bilan financier 2016 et 2017 :**

- Pour 2016 les dépenses ont été arrêtées à 35 754,28€ et les recettes à 36 755,29€ soit un excédent de 1 001,01€
- Pour 2017 les dépenses ont été arrêtées à 37 089,02€ et les recettes à 38 039,68€ soit un excédent de 950,66€

Sur les deux années de fonctionnement, le MIJ est légèrement excédentaire, cependant des éléments importants sont à mettre en perspective :

- Les subventions des communes et du Val de Fensch, ne couvrent pas l'intégralité du coût de poste à 30 h/semaine de l'animateur
- Le MIJ nous donne accès à des possibilités de subventions (Etat, CAF, Région) qui nous permettent de financer les actions qui découlent du projet
- Ce budget ne prend pas en compte les heures de mise à disposition des animateurs jeunes des 3 communes dans la réalisation des actions du MIJ

#### **Les projets en cours en 2018**

- Le 7 février 2018, s'est déroulé le salon jeunes d'avenir à Knutange : plus de 300 personnes présentes et 33 partenaires. Une nouvelle forme d'accueil du public réunissant la mission locale, pôle emploi, des élèves du lycée Maryse Bastié et le MIJ a permis une meilleure prise en charge du public, une fréquentation qui a doublé et une ouverture tout public (jusqu'à 60 ans)
- Opération Jobs d'été dans 9 communes du Val Fensch du 28 mars au 7 avril 2018 avec un événement festif le 7 avril qui viendra clôturer les permanences, un samedi afin de permettre aux étudiants d'accéder aux offres
- La poursuite des rencontres et du travail sur le projet jeunesse du Val de Fensch : rencontres dans les lycées, précisions de l'événement, projets portés par les jeunes
- Développement de l'action « promeneur du Net » avec la création d'une signalétique de communication à destination des jeunes et de leurs familles.

#### **Les perspectives du projet**

- Accompagnement des 16-30 ans sur la Vallée : Nous ne savons pas encore qu'elles seront les préconisations du conseil de développement concernant les questions de la jeunesse. Pour autant, il nous semble important de mettre en avant que le type de dispositif que nous avons lancé, répond de façon positive aux besoins des jeunes et sur un nombre important. Peu d'animateurs peuvent mettre en avant un suivi de 400 ou 500 jeunes sur une année.
- L'engagement des jeunes : la place des jeunes dans ce dispositif est renforcée, il ne s'agit pas ici de consommation mais bien d'accompagnement des jeunes. L'animateur ne fait pas à la place, si le jeune ne s'engage pas rien ne se fera. Etre un citoyen cela se prépare, le MIJ est une des réponses
- Les nouvelles formes d'animations : on parle de posture de l'animateur. Il est en met en avant les capacités des jeunes, il les valorise et leur fait comprendre que la solution vient d'eux. Les techniques d'animations et les méthodes ne ressemblent en rien à l'animation traditionnelle mais nous pensons que cette forme d'animation est l'avenir.
- Le travail en réseau : pas de dispositif MIJ sans un énorme travail de partenariat :
  - ✓ Politique : avec l'investissement des élus qui œuvrent dans le même sens et facilitent la réalisation des projets et leur financement
  - ✓ Associatif : l'animateur du MIJ ne peut rien entreprendre seul, il évolue sur un territoire (de plus en plus large) ou de nombreux professionnels formés peuvent accompagner les jeunes de façon plus approfondie et sur le long terme. Il s'appuie sur l'existant et fédère les énergies
  - ✓ Institutionnel : facilitateurs, les institutions permettent également de mettre en perspective les projets

Nous avons depuis longtemps compris que plus notre réseau sera riche et avec des compétences multiples, plus le MIJ sera utile aux jeunes.

Ce dispositif est un projet d'avenir qui s'inscrit dans la durée, sur lequel la CAVF pourra s'appuyer dans le futur pour coordonner une politique en direction de 16-25 ans

**COMMENTAIRE.**

**Monsieur LEBOURG** se félicite de cette réussite en particulier parce qu'à l'origine du projet, une des craintes principales était que ce dernier soit freiné ou bloqué par les politiques mais ce n'a pas été le cas malgré les différentes municipalités.

Madame MAZZERO souligne la particularité de ce dispositif qui ne ressemble à aucun autre et précise que la communauté d'agglomération pourrait peut-être supporter la totalité des coûts après 2018.

---

**Point n°2 : Portant** Baptême de la salle de distribution de la banque alimentaire.

**Délibération :** ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

**COMMENTAIRE.**

**Monsieur BONIFAZZI** explique que les membres du CCAS souhaitent baptiser ce nouveau local « Espace les Glycines » car cette fleur symbolise le partage.

**Monsieur PERON** souligne qu'après la reprise de la distribution des denrées de la banque alimentaire par le CCAS il était nécessaire de trouvé un local décent pour accueillir ce service. L'ancien petit théâtre de la rue Marie Douchet s'y prête parfaitement, il est de plein pied, il y a un stationnement possible, il est spacieux. Le rebaptisé en adéquation avec le nouveau service est naturel et une inauguration officielle sera organisée ultérieurement

---

**Point n°3 : Portant** Budget municipal : Décision modificative n°1.

**Délibération n° DCM2018-05-26**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2018-04-22 du 5 avril 2018 adoptant le budget de l'exercice 2018 ;

Considérant la nécessité de faire des ajustements budgétaires pour : réaliser certains travaux d'investissement sur la bibliothèque et régulariser des achats imputés par erreur en fonctionnement ;

Considérant l'exposé de Monsieur PREPIN, adjoint au maire chargé des finances,

Le conseil municipal  
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="27"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="27"/>
	Votes pour : <input type="text" value="27"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

✓ D'adopter le tableau des virements et ouvertures de crédits suivant :

**Investissement dépenses :**

- Opération 2313-171-321 : \_\_\_\_\_ Bibliothèque.....+30 000,00€
- Opération 2188-164-821 : \_\_\_\_\_ Achats de pots de fleurs.....+6 000,00€
- Opération 020-OPFI-01: \_\_\_\_\_ Investissements imprévus ..... -36 000,00€

**COMMENTAIRE.**

**Monsieur PERON** souhaite préciser que ces travaux sont subventionnés et que le bâtiment qui abrite la bibliothèque va subir un lifting complet, annexes comprises, à savoir le foyer socioculturel et l'ancien local jeunes

---

**Point n°4 : Portant** Subventions aux associations.

**Délibération n° DCM2018-05-27**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2018-04-22 du 5 avril 2018 adoptant le budget de l'exercice 2018 ;

Considérant les éléments financiers fournis par les associations algrangeoises,

Considérant que le versement des subventions pour 2018 n'interviendra qu'après demande expresse des associations concernées et sous réserves qu'elles aient communiqué en mairie les renseignements financiers demandés ;

Considérant l'exposé de Monsieur PREPIN adjoint au Maire d'Algrange et rapporteur du dossier.

Le conseil municipal  
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29

Votants (élus présents et pouvoirs) : 27

Abstentions et nuls : 0

Exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 0

Décide

- ✓ D'accorder pour 2018 les aides financières suivantes :

N°	Désignation	pour 2018
1	ASA Football	25 000,00€
2	ASA Tennis	6 500,00€
3	Billard Club (Acquisition de tapis)	1 500,00€
4	Cercle de Yoga	150,00€
5	Maintien en forme	1 250,00€
6	Sporting Club	8 000,00€
7	USEP Hayange	500,00€
8	Fun Bike	2 700,00€
9	Badminton	400,00€
10	Music Dance	850,00€
11	Beach Volley	2 000,00€
12	Modèle club	300,00€
13	Marche et course algrangeoise	500,00€
<b>Total propositions :</b>		<b>49 650,00€</b>

**Associations musicales :**

N°	Désignation	pour 2018
14	Cercle Saint Louis	2 500,00€
15	Musicalis	15 500,00€
16	ALCEMS Choral des collèges	300,00€
<b>Total propositions :</b>		<b>18 300,00€</b>

N°	Désignation	pour 2018
17	Amicale du Personnel	15 000,00€
18	C.L.C.V.	300,00€
19	Donneurs de Sang	950,00€
20	Eleveurs Menu Bétails	300,00€
21	Parents d'élèves	400,00€
22	U.N.C.	300,00€
23	Amicale S.P.	4 000,00€
24	A.F.A.D.	100,00€
25	Secours populaire Algrange	500,00€
26	Une rose un espoir	800,00€
27	Amicale des Anciens Mineurs	300,00€
28	La Croix Blanche	1 000,00€
29	Point Information Jeunesse	5 000,00€
30	La Ligue contre le Cancer	50,00€
31	AFEP (Ecrivains Publics)	150,00€
32	Amicale de la grotte	350,00€
33	ADCM Burbach	600,00€
<b>Total propositions :</b>		<b>31 100,00€</b>

- ✓ De ne verser les aides susvisées que sur demande formelle et après communication, aux services communaux, de toutes les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de celles-ci.

**COMMENTAIRE.**

**Madame AGOSTINI** souhaite savoir pourquoi la commune verse 800,00€ à l'association « Une rose Un espoir » alors que d'autres villes ne versent que 300,00€. **Monsieur PERON** explique que c'est une nouvelle association qui doit se lancer et qui a par conséquent des frais annexes plus importants comme par exemple l'achat des chasubles fluorescents et d'autres équipements. Il précise que cette subvention sera revue l'an prochain et il a la satisfaction d'annoncer à l'assemblée que, malgré une mauvaise météo, les motards ont récoltés 23 026,00€ reversés pour la lutte contre le cancer.

**Point n°5 : Portant** Attribution d'une subvention pour le collège.

**Délibération n° DCM2018-05-28**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2018-04-22 du 5 avril 2018 adoptant le budget de l'exercice 2018 ;

Considérant la demande de soutien financier aux activités extra pédagogique des collégiens émise par Madame la Principale du collège Evariste Galois d'Algrange,

Considérant les voyages linguistiques et pédagogiques organisés par le collège Evariste Galois d'Algrange ;

Considérant l'exposé de Madame MAZZERO adjointe au Maire d'Algrange et rapporteuse du dossier.

Le conseil municipal  
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29

Votants (élus présents et pouvoirs) : 27

Abstentions et nuls : 0

Exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 0

Décide

- ✓ D'accorder au collège Evariste Galois d'Algrange une subvention de 1 000,00€ pour soutenir financièrement les activités extra pédagogiques organisées par le collège à destination de ses élèves.
- ✓ De soutenir à hauteur de 15,00€ par élèves algrangeois les voyages linguistiques et pédagogiques organisé par le collège Evariste Galois.
- ✓ De dire que les crédits nécessaires sont inscrits un budget 2018.

## COMMENTAIRE.

**Madame MAZZERO** explique que par le passé le collège bénéficiait d'un soutien financier pour ses activités et notamment pour son atelier théâtre pour lequel des professionnels intervenaient. Aujourd'hui cet atelier est géré par des bénévoles, il était donc nécessaire de remettre à plat l'aide que la commune apporte au CES.

### Point n°6 : Portant Modification du tableau des emplois.

#### **Délibération n° DCM2018-05-29**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'avis favorable de la CAP du centre de gestion de la Fonction Publique de la Moselle en date du 13 avril 2018 s'agissant de la nomination de Madame Anna PAQUET au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de nommer Madame PAQUET dans son nouveau grade, de supprimer le poste qu'elle occupée jusqu'alors ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois après les quatre recrutements effectués entre avril et mai 2018 ;

Considérant l'exposé de Monsieur FOSSO, adjoint au Maire et rapporteur du dossier.

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : **29**

Votants (élus présents et pouvoirs) :

Abstentions et nuls :

Exprimés :

Votes pour :

Votes contre :

Décide

- ✓ De valider dans le tableau des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 les modifications suivantes :
  - Suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe et création simultanée d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre la promotion d'un agent,
- ✓ D'adopter à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, le tableau des effectifs communaux actualisé qui compte : 49 postes pour 43 agents titulaires dont 2 cadres A, 6 cadres B et 35 cadres C ; ainsi que 4 stagiaires cadre C 3 adjoints techniques et 1 adjoint administratif et 2 postes vacants de cadre C dans la filière technique, tel que présenté en annexe de la présente délibération ;
- ✓ D'autorise Monsieur le Maire ou à défaut son 1<sup>er</sup> adjoint à signer tous les documents relatifs à la mise en place dudit tableau.

**Tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> juin 2018 :**

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grades	Nombre			
				occupés	vacants	fonctionnels	Totaux
Administrative	1 A	Attachés	Attaché principal		1		14 agents
		DGS	Directeur Général des Services			1	
	3 B	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2			
			Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			
	10 C	Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4			
			Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1			
			Adjoint Administratif	4 dont 1 temps non-complet de 29/35 <sup>ème</sup>			

<b>Technique</b>	<b>1 A</b>	Ingénieurs	Ingénieur Principal	1			28 agents	
	<b>2 B</b>	Techniciens	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1				
			Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1				
	<b>25 C</b>	Adjoint Technique	Agent de Maîtrise principal	1				
			Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2				
			Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 dont 1 temps non-complet de 32/35 <sup>ème</sup>				
		Adjoint Technique	15 dont 2 temps non-complet de 31/35 <sup>ème</sup> et 27/35 <sup>ème</sup>	2				
<b>Police municipale</b>	<b>1 B</b>	Chefs de Police	Chef de service de police municipale	1			1 agent	
<b>Culturelle</b>	<b>1 C</b>	Adjoint du patrimoine	Adjoint Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 temps non-complet de 28,5/35 <sup>ème</sup>			1 agent	
<b>Médico-sociale</b>	<b>5 C</b>	ASEM	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	4			5 agents	
			Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe	1				

**Point n°7 : Portant** Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

**Délibération n° DCM2018-05-30**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Considérant le règlement européen n°2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 qui apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application ;

Considérant que conformément aux articles 83 et 84 du RGPD le non-respect des nouvelles obligations peut entraîner des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€) ;

Considérant qu'au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la commune d'Algrange dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain. D'autant que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil Municipal délibère afin d'inscrire la commune dans cette démarche de mutualisation.

Considérant que dans le cadre de cette mutualisation le CDG 54 propose, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Considérant la convention d'adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) annexée de la présente délibération, qui détaille les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : **29**

Votants (élus présents et pouvoirs) :

Abstentions et nuls :

Exprimés :

Votes pour :

Votes contre :

Décide

- ✓ D'autoriser le Maire ou à défaut son représentant à signer la convention d'adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) ;

- ✓ D'autoriser le Maire ou à défaut son représentant à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec les réglementations européenne et nationale ;
- ✓ D'autoriser le Maire ou à défaut son représentant à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant le délégué de la commune d'Algrange à la Protection des Données
- ✓ De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits un budget 2018.

---

**Point n°8 : Portant** Emplois saisonniers 2018.

**Délibération n° DCM2018-05-31**

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (occasionnels ou saisonniers),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier (ou occasionnel) pour procéder à l'entretien des espaces verts communaux pendant la saison estivale et/ou en l'absence d'une partie du personnel titulaire,

Considérant l'exposé de Monsieur FOSSO, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux et du personnel ;

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="27"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="27"/>
	Votes pour : <input type="text" value="27"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De valider pour l'exercice 2018 les embauches suivantes pour les emplois saisonniers d'été :
  - Période du 9 juillet au 20 juillet :.....FLAMMAND Anaïs, RABASSA Sarah, CUCINOT Eva et WEBER Emilie.
  - Période du 16 au 27 juillet :.....CREMEL Mathilde.
  - Période du 23 juillet au 2 août :.....BAITICHE Djassem.
  - Période du 23 juillet au 3 août :.....DIAF Shéraze, SCHMITT Sarah et BARBA Michel.
  - Période du 6 août au 17 août :.....BAGHDAD Sofiane, PELTRE Romain, DA SILVA Léa et HIRSCH Alicia.
  - Période du 20 août au 31 août :.....PERSCH Lucas, HAAS Quentin, BIEGER Axel et BIEGER Léana
- ✓ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2018.
- ✓ D'autoriser le Maire ou à défaut son représentant pour signer les arrêtés de recrutement.

---

**Point n°9 : Portant** Convention Fond Départemental d'Aide aux Jeunes.

**Délibération n° DCM2018-05-32.**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 par laquelle le Conseil Général a institué le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes en Difficulté,

Considérant la volonté de la commune d'adhérer à ce dispositif qui concourt à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans et qui constitue un outil indispensable de lutte contre l'exclusion et la marginalité des jeunes,

Considérant l'exposé de Monsieur LEBOURG, adjoint au Maire chargé de la jeunesse et de la communication ;

Le conseil municipal

après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : 29	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="27"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="27"/>
	Votes pour : <input type="text" value="27"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De prendre acte du bilan d'activité du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté pour l'année 2017,
- ✓ De poursuivre sa contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté et de fixer à 0,15€ par habitant sa contribution pour l'année 2018.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Général de la Moselle la convention correspondante.

**COMMENTAIRE.**

**Monsieur LEBOURG** précise pour l'assemblée que pour la commune a versé 950,00€ auprès de ce fonds qui a porté secours à 7 jeunes à hauteur de 640,00€ essentiellement pour des besoins urgent de première nécessité. Il ajoute que les critères d'attribution ont été réévalués

et sont plus strictes que par le passé. Pour répondre à **Madame AGOSTINI** qui souhaite savoir qui gère ce fonds, **Monsieur LEBOURG** explique que l'argent est récolté par les services du département et qu'il est ensuite reversé aux différentes missions locales qui évaluent les besoins et le distribuent.

---

**Point n°10 : Portant**      **Renouvellement des CTP et CHSCT**

Création d'un Comité Technique local.

**Délibération n° DCM2018-05-33 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,  
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant qu'un Comité technique doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,  
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le .... soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,  
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 50 agents.  
Considérant l'exposé de Monsieur PERON, Maire d'Algrange et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal  
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : <b>29</b>	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="27"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="27"/>
	Votes pour : <input type="text" value="27"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De créer un Comité technique local CT ;
- ✓ De fixer le nombre de représentants du personnel au CT à 5 titulaires et 5 suppléants ;
- ✓ D'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- ✓ De fixer le nombre des représentants de la collectivité au CT à 5 titulaires et 5 suppléants qui seront élus en conseil municipal par scrutin de liste lors d'une prochaine séance du conseil municipal ;
- ✓ Que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli par le comité technique.

Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

**Délibération n° DCM2018-05-34 :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.  
Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés.  
Vu le décret 85.603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié.

Considérant qu'un C.H.S.C.T. doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,  
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 50 agents et justifie la création d'un C.H.S.C.T.  
Considérant l'exposé de Monsieur PERON, Maire d'Algrange et rapporteur du dossier ;

Le conseil municipal  
après avoir délibéré, et à l'issue du vote suivant :

Nombres d'élus : <b>29</b>	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="27"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="27"/>
	Votes pour : <input type="text" value="27"/>	Votes contre : <input type="text" value="0"/>	

Décide

- ✓ De créer un Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail CHSCT ;

- ✓ De fixer le nombre de représentants du personnel au CHSCT à 5 titulaires et 5 suppléants ;
- ✓ D'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- ✓ De fixer le nombre des représentants de la collectivité au CHSCT à 5 titulaires et 5 suppléants qui seront élus en conseil municipal par scrutin de liste lors d'une prochaine séance du conseil municipal ;
- ✓ Que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli par le CHSCT.

---

**Point n°11 : Portant** Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

**Délibération** : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ Aucune pour cette séance.

---

**Point n°12 : Portant** Remerciements.

**Délibération** : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

- ✓ De la famille SPERANDIO pour les marques de sympathie formulées suite au décès d'un proche.

---

**Point n°13 : Portant** Informations diverses.

**Délibération** : ce point est une information l'assemblée n'avait pas à délibérer.

**Madame CORION** informe l'assemblée que le 1<sup>er</sup> juin au soir aura lieu la prière de la pièce de théâtre des élèves des écoles élémentaires dans le cadre du Festival de l'environnement 2018.

**Madame LECLERE** informe l'assemblée que le festival Algrange Musique Live 2018 se déroulera entre le 7 et le 9 juin et elle a le plaisir de préciser que les têtes d'affiche sont : Trust et Catherine Ringer.

A la question de **Madame AGOSTINI** qui souhaite savoir si la municipalité a pris des dispositions pour s'équiper de défibrillateurs, **Monsieur FOSSO** lui répond qu'une réflexion est en cours pour savoir si l'on va louer ou acheter ces équipements. Il ajoute que certaines sociétés seraient susceptibles de les fournir à titre de don. **Madame MAZZERO** précise que la proposition du Département est également à étudier.

**Monsieur PERON** fait part de son inquiétude quant à la possible fermeture du Bunny's. Ce commerce, qui a beaucoup d'importance pour la ville, fonctionne bien mais est mal géré. Il précise que la municipalité sera vigilante sur ce dossier.

**Monsieur BONIFAZZI** rapporte les doléances du salon César Coiffure qui se plaint qu'une poubelle est en permanence stationnée devant sa vitrine et qu'une grande quantité de déjections de pigeons souille le trottoir.

La séance est levée à 21 heures 10.